

■ **Axe Communication en liquidation**, à Chavannes-de-Bogis, en faillite (FOSC du 18.07.2002, p. 16). La procédure de faillite étant clôturée, la raison sociale est radiée d'office, conformément à l'art. 66, al. 2 ORC.
Journal no 11803 du 09.12.2003
(02028800 / CH-550.1.003.926-2)